



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 28 septembre 2020

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à un crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour un projet de fusion entre les communes de Milvignes, Boudry et Cortaillod
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 185'000.00 pour le remplacement de compteurs électriques par des compteurs intelligents
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la nomination d'un nouvel organe de révision
6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif au projet de territoire de la Ville et Commune de Boudry, marquant la fin de la première phase de la révision du plan d'aménagement local (PAL)
7. Motion du Parti socialiste concernant « Une politique du logement pour toutes et tous »
8. Informations du Conseil communal
9. Questions

Avant de commencer l'appel, le président du Conseil général donne la parole à M. J.-P. Leuenberger qui souhaite faire une communication au nom du Conseil communal.

M. J.-P. Leuenberger salue l'assemblée et donne une information au sujet du président du Conseil communal, M. P. Quinche, qui est à l'hôpital depuis presque 1 mois. Ce dernier va mieux, il remonte la pente et, cette semaine, sera transféré à Landeyeux pour une convalescence. Il pourra continuer son rétablissement et se préparer à subir une future opération, probablement au cœur. Ainsi chacun sait où se trouve le président et c'est aussi la raison pour laquelle, il fonctionne ce soir comme président.

1. Appel

35 conseillers généraux sont présents.

Mmes A. Fivaz Meisterhans et C. Maspoli, ainsi que M. M. Zürcher sont excusés.
MM. P.-A. Cachelin et J. Doveve sont arrivés avec quelques minutes de retard.
M. S. Schneider est absent.

La majorité absolue est fixée à 18.

2. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 - correspondance

Au vote, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Lecture de la réponse du Conseil communal adressée à Mme P. Renaud qui se plaignait des nuisances sonores dues à la place multisports du Collège de Vauvilliers (cf. à la page 3 du procès-verbal du 29 juin 2020).

Le président informe l'assemblée qu'il a reçu une salve de lettres de 32 habitants de la rue Louis-Favre. Ceci lui est parvenu sous la forme de trois courriers : le premier du 3 septembre, signé de 5 personnes, le deuxième du 4 septembre, signé par 6 personnes, le dernier du 8 septembre, signé de 21 personnes. Etant donné que ces courriers ne varient que peu sur la forme, mais sur le fond sont complètement identiques, le président se permet de lire uniquement un courrier, le dernier. En résumé, les habitants indiquent que la rue Louis-Favre faisait partie, lors de l'élaboration par la Confédération de la carte de l'exposition au bruit du trafic routier, des rues les plus touchées par les nuisances sonores. Depuis les mesures de modération du trafic adoptées en avril 2019 (riverains et commerces autorisés et zone 20 km/h) la situation s'est bien améliorée. Toutefois, tous les signataires déplorent que la limitation d'utilisation de cette rue n'est pas toujours respectée, que certains automobilistes l'empruntent sans s'y arrêter et que la limitation de vitesse est bien souvent dépassée. De ce fait, la qualité de vie dans cette rue est encore affectée. Pour toutes ces raisons et également parce que la tendance actuelle est clairement en faveur d'une diminution de trafic à l'intérieur des localités et spécialement dans les centres historiques, les habitants demandent que tout soit mis en œuvre pour faire respecter l'interdiction de transit et la limitation de vitesse.

Lecture d'un courrier daté du 25 juillet 2020, adressé par un collectif des habitants de la Baconnière, entre les n° 56 et 76, ce qui correspond au lotissement du sud-est, signé de M. et Mme Lopez, chemin de la Baconnière 72, au sujet de la transformation et de l'agrandissement de la menuiserie Vauthier SA située en face de leurs habitations. Ils s'opposent à cet agrandissement pour plusieurs motifs.

M. J.-P. Leuenberger informe l'assemblée concernant la dernière lettre. Il dit que ce courrier a été traité en bonne et due forme et qu'en ce moment, le processus de levée d'opposition est en cours, sachant aussi que le maître d'ouvrage a rencontré, avec l'architecte, tous les opposants à cette construction.

M. C. Buschini demande s'il est possible d'avoir les noms de tous les signataires des courriers concernant la rue Louis-Favre.

M. D. Schürch demande à ce que les questions soient traitées au point prévu à l'ordre du jour pour les questions. Il rappelle que le président du Conseil général lit les courriers qu'il a reçu, mais il n'y a pas de questions ou de débat à ce moment-là.

M. J.-D. Böhm demande à ce que ces trois lettres soient lues dans leur intégralité.

Le président répond négativement. Il ne souhaite pas lire trois lettres qui ont le même contenu.

M. J.-D. Böhm n'est pas d'accord. Il dit que si des citoyens ont écrit au Conseil général, leur courrier doit être lu. Il trouve que c'est une forme de respect, ou alors il faut mettre les lettres complètes au procès-verbal.

M. D. Schürch dit que c'est une possibilité.

Mme E. Buschini indique que selon l'art. 29, al. 1 du Règlement général de commune, le président n'est pas obligé de les lire, mais alors il doit les mettre à disposition des membres du Conseil général.

Le président dit que cela lui convient parfaitement. Il remercie Mme E. Buschini.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à un crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour un projet de fusion entre les communes de Milvignes, Boudry et Cortaillod

M. D. Schürch dit que ce rapport a déjà été accepté à Milvignes à l'unanimité. Le Conseil communal, avec ses alliés du législatif, répond à une volonté des législatifs. Différents groupes se sont mis en place, il y a déjà quelques années, pour demander au Conseil communal d'avancer. Le rapport est succinct, mais il est le fruit d'une assez longue réflexion entre les représentants des législatifs et des exécutifs. L'idée est la suivante, il faut pouvoir démarrer une étude directement au début de la prochaine législature. Les montants choisis, CHF 50'000.00 par commune, correspondent à peu près à ce que Milvignes avait utilisé lors de son projet de fusion. Cela pourrait être un peu plus ou un peu moins, mais si cela devait être davantage, il faudra que le Conseil communal repasse devant le législatif. En plus, il rappelle que la prochaine législature ne durera que 3 ½ ans, puisque celle-ci a duré 6 mois de plus. Donc pendant ce laps de temps, il faudra pouvoir réaliser l'étude, la consultation de la population et le vote final. C'est pour ces raisons qu'il lui semble parfaitement juste de présenter ce rapport aujourd'hui et ainsi dès janvier, les nouvelles autorités législatives et exécutives pourront se pencher sur la problématique, choisir le mandataire et avancer rapidement. Pour information, la commune de Cortaillod traite ce rapport ce soir, en même temps que Boudry. Il ajoute que dans le groupe de travail, il y a également des opposants à la fusion, mais ces derniers acceptent au moins le principe de l'étude. Il propose donc à l'assemblée d'accepter ce rapport.

M. V. Berger, au nom du PLR, déclare que l'objectif de la fusion est inscrit dans le programme de cette législature, presque terminée, c'est donc le dernier moment de mettre en œuvre les premières actions.

La demande de crédit présentée ce soir est une bonne chose. Il ne s'agit pas de dire si nous sommes pour ou contre une fusion de Boudry avec une ou plusieurs autres communes, mais de mettre en route une étude complète et impartiale qui pourra ensuite permettre à tout le monde de se prononcer avec un point de vue objectif. La question qui se pose au préalable, et dont cette étude devra y répondre, est de savoir si la fusion de Boudry avec Cortaillod et Milvignes est une chose opportune ? La réponse dépendra de la motivation de la question. Pourquoi fusionner ? Quel est le but de la fusion ? Pour quel projet ? Pour répondre à quel besoin ? Un projet de fusion, c'est avoir une vision et des projets communs de développement, la volonté de mettre en œuvre le vivre ensemble, de rationaliser intelligemment les ressources, de partager les retombées économiques et de participer activement aux décisions cantonales. Comme cité dans un rapport de l'université de Berne sur la collaboration intercommunale et fusion des communes en Suisse, depuis quelques années, les communes subissent une pression croissante, car d'une part, les tâches communales se sont multipliées et, d'autre part, elles sont devenues plus complexes et aussi plus interdépendantes (cf. Germann 1998 : 6ss). Avec la récession économique générale, la situation financière des communes s'est aggravée et leur quote-part d'endettement, en particulier, a augmenté (cf. EFV 1999 : Internet). Le niveau d'exigence des habitantes et des habitants s'est accru, tout comme d'ailleurs leur propension à la critique, tandis que la disposition à assumer une fonction politique a plutôt baissé (cf. Geser et al. 1996 : 5ss). Les communes se heurtent aussi de plus en plus à des limites de performance dans l'exécution de certaines tâches publiques. Dès lors, la question est de savoir dans quelle mesure le découpage politique du territoire datant du 19^e siècle est adapté aux défis économiques, politiques et sociaux du 21^e siècle. Il existe plusieurs possibilités pour réagir aux limites de performance des administrations, comme les collaborations intercommunales, les syndicats, les adaptations structurelles par fusion, l'intensification de la péréquation financière ou alors la centralisation au canton voire à la Confédération. Comme expliqué dans le rapport présenté, actuellement beaucoup de projets et de thèmes sont partagés avec les autres communes. Il existe beaucoup de synergies et de points d'améliorations potentiels. Mais surtout, il y a aussi les rapports de forces avec le canton où le fait d'avoir une taille de commune plus conséquente peut permettre de participer activement aux décisions. La professionnalisation de la politique au niveau communal est aussi un sujet qui est revenu dans les discussions durant cette législature. La difficulté de la tâche, le temps à mettre à disposition, la complexité des dossiers font qu'il est difficile de recruter ou d'intéresser de potentiels conseillers communaux compétents. Est-ce qu'une fusion pourrait résoudre ce problème ? Au final, il attend une étude complète qui permettra de répondre à toutes les questions pertinentes qu'un projet de fusion pose. Quels sont les arguments d'efficacité, de démocratie, de répartition et de développement ? C'est pourquoi le PLR, dans sa grande majorité, est favorable à cette demande de crédit.

Le président signale que l'avis de la Commission de gestion et des finances n'a pas été demandé, mais comme le PLR a déjà parlé, il propose au PS de continuer, puis il donnera la parole au rapporteur de ladite commission.

M. S. Ciullo, au nom du PS, dit que c'est sa première intervention. Il est un représentant du comité de fusion de Cortaillod, Milvignes et Boudry. Comme l'a déjà dit M. D. Schürch, il pense que Boudry aura beaucoup d'avantages grâce à la fusion. Pour Boudry, le coût de cette étude est de CHF 50'000.00. Il vient d'une ville qui a déjà accepté une fusion. Il pense que c'est une bonne chose pour les habitants d'avoir des prestations de qualité. Le PS acceptera cette demande de crédit. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-P. Möschi, au nom de la commission de gestion et des finances, souhaite tout d'abord féliciter et remercier la commission ad hoc qui a beaucoup travaillé, avec beaucoup de rapidité et d'efficacité pour établir un premier rapport en quelques semaines. Ce rapport fixe clairement les bases de travail à réaliser pour arriver à une proposition de fusion à la fin de la législature 2020-2024 entre nos trois communes. La question a été posée, si l'expérience acquise lors de la récente fusion de Milvignes et celle plus lointaine de BBC ne serait peut-être pas suffisante pour éviter l'engagement d'un spécialiste

externe. Après discussion, il semble clair que beaucoup de questions nouvelles seront à prendre en compte pour justifier la présence d'un soutien par une personnalité spécialisée. En conséquence, la commission a accepté le crédit d'étude de CHF 50'000.00 à l'unanimité.

M. J.-D. Böhm informe le président que deux personnes sont arrivées après l'appel, il pense que cela pourrait modifier la majorité.

M. D. Schürch lui indique que c'est en ordre, ces dernières ont été comptées.

37 conseillers sont maintenant présents et la majorité est fixée à 19.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 185'000.00 pour le remplacement de compteurs électriques par des compteurs intelligents

M. D. Schürch explique que la Loi fédérale impose de changer les compteurs par l'ouverture du marché de l'électricité. C'est une première étape, tous les compteurs de la commune devront être changés. Il tient à rappeler que ce genre d'investissement est financé par ce qui est appelé « le timbre » qui est rémunéré à 3,8% pour des investissements qui coûtent bien moins chers à la commune. Mais effectivement, c'est comme pour l'ensemble des réseaux, c'est le client final qui paie. Toutefois, entre les amortissements et les nouveaux investissements, il trouve qu'il faut voir les choses sous cet angle, le prix du timbre est stable et rapporte malgré tout à la commune environ CHF 200'000.00 par année, au-delà des investissements et des coûts financiers liés aux éventuels emprunts, emprunts que Boudry n'a pas eu à faire ces dernières années puisque la commune a tout financé avec ses propres deniers et c'est une obligation. Avec l'ouverture du marché de l'électricité, le client pourra à terme choisir son fournisseur, mais il ne sait pas exactement quand cela sera possible, car cela fait plusieurs années que s'est annoncé. Toutefois, à ce moment-là, il faudra être capable de savoir qui fournit qui. C'est un travail important qui durera probablement une décennie.

M. J.-P. Möschi, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que pour faire suite aux exigences dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, il est absolument nécessaire de changer 650 compteurs inscrits en vérification périodique d'ici au 30 juin 2021. Ce n'est d'ailleurs qu'un début puisqu'il faudra changer environ 3000 compteurs d'ici la fin 2027. Il n'y a pas de planification des crédits nécessaires pour les étapes ultérieures. Le conseiller communal responsable des finances estime que ces charges seront en fait finalement payées par les consommateurs d'énergie, par les taxes prélevées, ceci sur une plus longue période. La commission souhaite souligner les difficultés matérielles et financières qui sont ainsi imposées aux communes par les fonctionnaires de la Confédération, ignorant souvent les problèmes pratiques rencontrés par les communes à suivre leurs exigences. En dépit de cette observation, le crédit a été accepté par 7 oui et une abstention.

M. S. Agbaro, au nom du PS, remercie les auteurs du rapport et dit, comme M. D. Schürch l'a déjà souligné, que c'est une obligation fédérale. Cela permet cette ouverture sur le marché ainsi que la consultation à distance. Tout ceci est un avantage pour les citoyens, le PS acceptera donc ce rapport.

M. P. Pedimina, au nom du PLR, dit qu'il a premièrement quelques questions techniques. Il demande pourquoi ce type de compteurs a été choisi et si ces compteurs sont compatibles avec d'autres gestionnaires de réseaux ou avec d'autres communes, par exemple Milvignes et Cortaillod, étant donné qu'il est parlé d'éventuelle fusion. De plus, il aimerait savoir, puisqu'il est indiqué dans le rapport

qu'il y a un système d'exploitation, si les chiffrages du coût du système d'exploitation sont aussi comptés dans le total du crédit.

M. D. Schürch lui répond qu'il n'y a pas de soucis pour le système d'exploitation, car il existe déjà. Pour la compatibilité avec les compteurs de Milvignes et Cortailod, il rappelle que Cortailod travaille également à Eli 10 SA, tout comme Boudry. En revanche, c'est un peu plus compliqué pour Milvignes, car Colombier, à l'époque, avait vendu ses services industriels et son réseau, cette région est donc exploitée par Viteos, sauf erreur Auvernier aussi, il reste Bôle qui est aussi exploité par Eli 10 SA. Dans la presse, chacun a pu lire que Viteos et Eli 10 SA collaborent dans bien des dossiers. Il n'y a aucune raison de faire des différences. Finalement, par rapport à la première question, il lui répond qu'il est clair qu'Eli 10 SA a choisi un type de compteurs qui convenait à leur exploitation en général. Il avoue que sur l'aspect purement technique, il ne peut répondre ; il n'a pas encore de compteurs intelligents chez lui et il n'est pas électricien.

M. P. Pedimina, au nom du PLR, déclare qu'il acceptera le crédit de CHF 185'000.00 pour l'achat et la pose de 650 compteurs intelligents ainsi que la dépose des anciens compteurs. Le groupe, malgré différentes questions techniques et financières, relève qu'il acceptera ce crédit car ces 650 compteurs sur 3000 à changer au 30 juin 2021 sont imposés par l'institut fédéral de métrologie et que le temps n'est pas suffisant pour étudier d'autres solutions de planifications et/ou de financement. En effet, à ce rythme, de nombreux crédits d'engagement annuels devront être votés sans réellement connaître le retour financier à court, moyen et long terme, en tout cas en son nom, et en admettant que ces crédits soient des investissements pour maintenir le réseau électrique en conformité technique, en valorisation financière et en rentabilité. Par conséquent, pour pouvoir définir et planifier les prochains crédits d'engagement, qui risquent d'être nombreux et importants, et comprendre la nécessité de ces investissements, le PLR demande au Conseil communal, comme il a été proposé lors du précédent Conseil général, de présenter et démontrer le rendement acquis et projeté de ce réseau électrique aux commissions concernées. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch dit que l'administrateur l'informe que pour les compteurs, à ce stade, un appel d'offre a été effectué pour toute la région. Le modèle n'est pas encore connu, mais il semble qu'il y ait la volonté de normaliser entre les différents partenaires. En ce qui concerne la rentabilité du réseau, il a toujours dit qu'il répondrait volontiers à ces questions, mais il attend toujours d'être invité à une séance de l'économie publique. Il a les documents nécessaires pour démontrer pourquoi il n'est pas un adepte de la vente des réseaux, parce qu'il y a quand même un certain rendement. S'il reçoit une invitation, il vient.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'avec l'installation des compteurs où le comptage se fera automatiquement, cela permettra à Eli 10 SA d'économiser la venue de ses collaborateurs pour faire les relevés. Il demande comment le client va-t-il profiter de cette baisse de prix.

M. D. Schürch ne sait pas, mais ne pense pas que cela fera une grande économie. Il y a un logiciel en arrière-plan qui nécessitera du personnel et des contrôles. Il pense que cela dégage surtout des moyens pour l'entreprise.

Au vote, le rapport est accepté à 33 voix contre 3 non.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la nomination d'un nouvel organe de révision

M. D. Schürch rappelle que, légalement, le choix de l'organe de révision doit passer devant le Conseil général. Celui que Boudry avait choisi cesse son activité maintenant, bien qu'il aurait encore dû faire une année. Le Conseil communal a donc fait un appel d'offre à trois fiduciaires. Il a choisi une entreprise qui connaît bien les finances publiques et qui n'était pas hors de prix. Mais c'est surtout une question de compétence, car les finances publiques sont quelque chose de particulier et pas tous les organes de révision sont spécialisés dans ce domaine. Il a également cherché une entreprise qui restait raisonnable dans les tarifs, car dans ce domaine, cela peut passer du simple au double. De plus, cette fiduciaire a une certaine expérience, expérience qui nous a été démontrée dans un syndicat intercommunal où il y a eu certaines difficultés.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, dit que le rapport a été accepté à l'unanimité. La question s'est posée de réfléchir si, à l'avenir, une même fiduciaire ne devrait pas devoir réviser les comptes de trois communes, Cortaillod, Milvignes et Boudry, ceci dans l'optique de la fusion.

Mme E. Buschini, au nom du PS, déclare que, malgré que ce rapport soit une demande purement administrative après la mise à la retraite de la fiduciaire Gaberell SA, le PS en a bien pris note et en remercie ses auteurs. Il s'avère que c'est la meilleure offre, autant sur le plan financier que sur le plan administratif, sur les trois demandées. Cette entreprise a déjà pu démontrer son sérieux et sa capacité au Conseil communal, puisqu'elle a été engagée pour faire l'audit à la suite des détournements d'argent à l'anneau d'athlétisme. Le PS dans son ensemble soutient donc le choix du Conseil communal d'engager la Fiduciaire Leitenberg & Associés SA pour les trois prochaines années.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que le présent rapport n'a pas occasionné de discussion nourrie, ni des commentaires particuliers. Une seule question sur le choix de l'organe de révision, domiciliée à La Chau-de-Fonds a été posée. La réponse du prix très concurrentiel de son offre et son expérience avérée pour les tâches à accomplir aura pleinement satisfait. Le groupe PLR soutiendra donc le présent rapport.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif au projet de territoire de la Ville et Commune de Boudry, marquant la fin de la première phase de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

M. B. Thomson, au nom de la commission ad hoc, déclare que l'acceptation de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013 a démarré un processus qui va influencer le canton de Neuchâtel et la commune de Boudry sur plusieurs générations. En 2016, les plans directeurs régionaux ont été rendus aux autorités cantonales, ceux-ci ont servi de base pour l'établissement du plan directeur cantonal accepté par la Confédération en 2019. En parallèle, la commune de Boudry a démarré le processus de la révision du plan d'aménagement local (PAL) par la création de la commission non-permanente de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement. Cette commission a posé les premiers éléments, les premières pierres de fondation de ce rapport lors des ateliers. L'urbaniste communal, M. M. Guillaume Gentil, nous a accompagné comme un maître d'œuvre dans ce chantier important. Ses connaissances professionnelles et ses capacités personnelles ont permis à la commission de construire des éléments solides avec une méthodologie rigoureuse. Le travail de la commission a été validé par le Conseil communal, complété par l'urbaniste et envoyé aux

autorités d'état. Le rapport présenté ce soir a été récemment approuvé par le Service de l'Aménagement du Territoire (SAT). Il aimerait souligner que le SAT a félicité Boudry pour la qualité de ce document. Ce rapport sur la révision du PAL de la commune de Boudry est le fruit d'un travail important et conséquent. Celui-ci termine la première des quatre étapes pour atteindre l'objectif d'un nouveau PAL. Avant de parler de l'avenir, il aimerait remercier chaleureusement l'urbaniste communal, M. M. Guillaume Gentil, ici présent, pour son engagement et son travail exceptionnel, le Conseil communal pour leur confiance dans la commission non permanente du PAL et chaque membre de cette commission pour son implication constructive. Sans le travail de chacune de ces personnes, ce rapport ne serait pas présenté ce soir. Pour les personnes qui seront élues le 25 octobre au Conseil général et par la suite au Conseil communal, il faut se préparer à remonter les manches et se mettre au travail parce qu'il y aura du pain sur la planche. Sur la dernière page du rapport, il y a un calendrier qui explique le planning prévu. En résumé, la commune vise d'avoir un nouveau PAL validé avant la fin de la prochaine législature et une éventuelle fusion des communes. Jusqu'à aujourd'hui, une bonne fondation a été construite, il reste beaucoup à faire avant de choisir la couleur de la façade ou le modèle du carrelage. La commission non permanente du PAL sera impliquée selon l'avancement de ce projet, mais également le Conseil général. En conclusion, il essaie d'illustrer ses propos avec la métaphore de la construction d'une maison. Les atouts, les points faibles, les enjeux et les objectifs ont été écrits quartier par quartier et pour la commune en général, comme les pièces d'une future maison. La pré-étude technique décrit le terrain sur lequel il faudrait construire. Les détails restent à définir avant de terminer l'aménagement et les règlements associés qui vont encadrer le développement harmonieux de la commune et ceci pour le bien-être de tous les habitants de Boudry. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-P. Leuenberger remercie le président de la commission ad hoc pour ses informations et déclare qu'il aimerait encore en donner trois. Premièrement, les quatre phases dont a parlé M. B. Thomson sont à placer sur l'espace-temps. Il explique que la quatrième phase, c'est-à-dire la phase de validation devrait se terminer en 2025 et que ce nouveau PAL devrait durer au moins 15 ans. C'est aussi un chiffre ou un espace-temps qu'il faut saisir. Deuxième chose, le SAT, comme cela a été dit, a accepté le plan d'aménagement, c'est-à-dire le travail qui a été fait par la commission et la commune de Boudry. Boudry, par rapport aux communes voisines, puisqu'il a été parlé de fusion juste avant, est en avance. Les autres communes n'en sont pas aussi loin. Troisième et dernière chose : le coût de cette première phase, pour les autres communes il est parlé d'un montant d'environ CHF 100'000.00 et plus, par contre, à Boudry, cela a été fait à l'interne, avec les services communaux et les coûts sont les coûts habituels de salaires, de temps de travail etc. Ça, c'est une économie que Boudry a faite.

Le président précise que c'est un rapport d'information, il n'y aura donc pas de vote. Toutefois, il demande si ce dernier a suscité des réactions dans les groupes.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit que le groupe a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport d'information du Conseil communal sur la première phase de la révision du plan d'aménagement local. Comme les autres intervenants, il en remercie ses auteurs, notamment M. M. Guillaume-Gentil, du Service technique, le Conseil communal et notamment M. J.-P. Leuenberger. Il remercie aussi les membres de la commission élargie qui ont travaillé à ce texte, ainsi que son président M. B. Thomson. A son sens, le rapport définit bien les différents enjeux de la problématique qui s'avèrent essentiels pour l'avenir de Boudry. A quelques réserves de détails près, le récapitulatif de la page 31 en définit tous les aspects avec pertinence. Quant au découpage en 18 zones, il lui paraît aussi globalement pertinent, même si là aussi, quelques points de détail mériteraient d'être éclaircis et affinés. Mais à ce stade, il juge utile de s'en tenir à une discussion générale, pas trop détaillée, puisque tout se décidera dans la deuxième phase du projet, soit lors de l'élaboration du plan directeur communal et du nouveau règlement d'urbanisme qui en découlera nécessairement. C'est le nouveau Conseil général sorti des urnes en octobre qui aura à en débattre. Il présume ici que les autorités auront à cœur de lui transmettre rapidement le présent rapport. Et c'est probablement lors de cette phase décisionnelle

que les débats s'animeront ; car il va de soi que certaines décisions à prendre alors auront des incidences concrètes, voire parfois polémiques, il pense notamment à d'éventuelles mesures de dézonages ou de limitation du trafic. A ce stade du projet, il tient encore à insister sur deux points. Premièrement, que la population soit clairement informée voire consultée, cela pour prévenir toute contestation de la part de certains citoyens trop vite enclins à accuser les autorités d'abus de pouvoir et en deuxième lieu, il lui paraît utile voire indispensable de se demander dans quelle mesure certaines des intentions devraient d'avance être appréciées en fonction d'une éventuelle fusion avec Cortaillod et Milvignes. Non pas que cette fusion amènerait Boudry à tout changer, il ne le croit et ne le veut pas, le projet s'inscrit d'ailleurs dans le plan global de la COMUL et des exigences du plan directeur cantonal ; mais peut-être devra-t-elle le cas échéant entraîner quelques aménagements, notamment pour les zones limitrophes où le territoire des trois communes s'entremêle. Il remercie l'assemblée de son attention, tout en félicitant chacun aussi du climat constructif et même consensuel qui a présidé à ces premiers travaux.

M. K. Atchadé, au nom du PLR, tient premièrement à féliciter les membres de la commission non-permanente ainsi que tous les acteurs (conseillers communaux et administratifs) qui ont réalisé ce rapport d'une qualité exceptionnelle. Le présent rapport jette les bases du futur PAL, et comme il l'a été rappelé, il ne constitue aucunement un règlement applicable. Par contre, il constitue un assortiment de vœux pour la vision future du territoire communal. Il ose alors espérer, de ce point de vue, qu'il sera maintenu un soutien fort à l'ensemble des objets de notre riche patrimoine (parcours de l'eau, Gorges de l'Areuse, Musée, ...). De plus, des suggestions pour des logements encadrés y sont clairement présentées. Il s'agira maintenant de transcrire tout ceci en PAL. Il restera donc attentif à la suite sur la base de ce rapport. Au nom du groupe PLR, il réitère ses remerciements et dit qu'il soutiendra cet excellent rapport en usant de toutes les compétences en son sein.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'il rejoint tout le monde sur la qualité de ce rapport et qu'il remercie également tous ceux qui se sont investis pour ce dernier. Néanmoins, il trouve qu'il y a une grande oubliée dans ce rapport, c'est la rivière « l'Areuse ». Il y a quelques allusions, par quelques phrases, par le parcours de l'eau ou au fil de l'eau, mais c'est nettement insuffisant. Cela aurait mérité une étude comme pour chaque quartier, parce que c'est un quartier de Boudry, c'est un trésor du patrimoine boudrysan. Il insiste sur ce point afin que chacun en prenne conscience et souhaiterait que dans les futurs travaux, cet aspect des choses soit inclu et qu'ainsi toute son importance lui soit accordée. Il pense aussi à des aménagements qui peuvent être faits en bordure de rivière, par exemple pour favoriser l'implantation et/ou le passage d'animaux et cela serait bien pour chacun, cela permettrait d'avoir un respect de tout. Il remercie l'assemblée de son attention.

7. Motion du Parti socialiste concernant « Une politique du logement pour toutes et tous »

M. R. Dubois, au nom du PS, a le plaisir de présenter cette motion qui concerne un thème essentiel pour le PS Boudry, le thème du logement. Il est sûr que c'est un thème qui sera essentiel dans les politiques communales et tout particulièrement dans la politique communale de Boudry ces prochaines années, voire même ces prochaines législatures et ceci pour au moins trois raisons. La première est que le logement est un de ces thèmes pour lequel les communes peuvent encore avoir une véritable stratégie, un plan du logement, qui se base notamment sur le plan dans la loi cantonale de l'aménagement du territoire ou la loi cantonale sur l'aide au logement et cela bien que les prérogatives communales se réduisent toujours plus à cause des lois et réglementations fédérales et/ou cantonales. La deuxième raison, et il en a été parlé juste avant, c'est que Boudry va mettre au point un plan d'aménagement local (PAL). La partie, qu'il appellerait le « brainstorming » est terminée, maintenant il va falloir entrer dans la partie de mise au point du plan qui va s'appliquer à toutes et tous, qui va prendre des mesures concrètes pour la population et le territoire. Cette motion arrive

donc juste au bon moment et permettra, si elle est acceptée, de donner des lignes par rapport au logement qui pourront être reprises dans les discussions futures sur ce plan d'aménagement local. La troisième raison pour laquelle la politique du logement sera véritablement importante ces prochaines années, c'est qu'il y a une myriade de paramètres qui seront sujet à débat dans les assemblées politiques communales. Le premier de ces paramètres, c'est la croissance de la population en Suisse et cela a été remarqué très fortement à Boudry. La population augmente et il faut loger tout le monde. Le second paramètre, c'est qu'il y a l'obligation de densifier le territoire, donc il faudra loger de plus en plus de personnes au m². Troisièmement, et sans entrer dans le débat de savoir si l'on est d'accord ou pas, mais simplement pour prendre en compte ce paramètre, c'est le fait qu'en Suisse et aussi au niveau global, un fossé se creuse entre les différentes catégories sociales de la population. La dernière raison concerne la pyramide des âges qui n'est en fait plus une pyramide ou alors c'est une pyramide qui est plantée à l'envers dans le sol, parce qu'elle est complètement inversée. Cela aura des implications sur les retraites, ça chacun le sait, mais aussi énormément sur la politique de logement. Par rapport à ça, ce qui est proposé dans cette motion en premier lieu concerne justement les personnes âgées, les logements pour les personnes âgées. Ces dernières ont un besoin, que ce soit financier ou social, parce qu'une bonne partie de la population a moins d'argent lorsqu'elle est à la retraite et aussi un besoin en infrastructure du logement. Ce besoin est inscrit dans la planification médico-sociale (PMS) cantonale et cela implique la construction de milliers de logement avec accompagnements et loyers modérés dans le canton jusqu'en 2040. C'est dans vingt ans depuis maintenant. Chacun sait que pour construire des bâtiments, cela ne se fait pas en un ou deux jours, donc il trouve qu'il est nécessaire de commencer à y réfléchir maintenant, de l'inscrire dans le plan d'aménagement local et d'avoir un plan pour atteindre cet objectif. La seconde chose que la motion demande, ce sont des aménagements de mixité sociale et générationnelle. La mixité sociale, il l'a déjà dit en commission de gestion et des finances, a pour but d'éviter, à l'échelle de Boudry bien sûr, une forme de ghettoïsation. Ce phénomène est connu dans d'autres pays, surtout en Amérique du Sud, en Afrique du Sud, aussi un petit peu en France avec le phénomène des banlieues. Cela, il faut vraiment le combattre pour deux raisons, la première, parce qu'il est socialiste, donc c'est une raison de gauche, chacun doit avoir un accès égal, quel que soit son revenu, à toutes les infrastructures de mobilité, d'éducation, etc. et la deuxième raison, et celle-là devrait plaire à tout le monde, s'il faut vraiment éviter la ghettoïsation, la séparation, la ségrégation des différentes catégories sociales au niveau du territoire c'est pour maintenir la paix sociale. Cela a été vu tout au long de l'histoire, les révoltes, les révolutions, les problèmes sociaux, sécuritaires, cela vient souvent du fait que les catégories sociales restent dans leur coin ensemble et que cela donne une précarité qui se transmet de génération en génération. Au nom du groupe, il le rappelle, garantir la mixité sociale est très important et cela se fait au niveau du territoire, en garantissant que dans les quartiers, dans les maisons, il y ait différentes catégories de population. La seconde chose, c'est les logements intergénérationnels, la mixité intergénérationnelle. Cela se fait surtout en Suisse-allemande, en Allemagne, dans d'autres pays du monde, ce sont des logements qui se créent avec des étudiants, des personnes âgées et cela permet d'être super dynamique, car les personnes âgées ont plein de choses à apporter et les étudiants peuvent aussi apporter leur aide pour des travaux ménagers et souvent il est observé une dynamique intéressante. Il serait possible d'y réfléchir aussi à Boudry. Le troisième bon point de cette motion, ce sont des logements à loyers abordables pour les personnes dans les situations les plus précaires, mais pas seulement. Cela s'adresse à toute l'assemblée et à toutes les catégories de la population, aux gens de classe moyenne et de classe moyenne supérieure peuvent aussi bénéficier d'une politique publique en faveur de logement abordables. Deux exemples très simples, un premier qui n'est pas nouveau, qui existe depuis un moment, ce sont les PPE et un deuxième, un peu plus récent, ce sont les coopératives d'habitation. Il y en a sur Neuchâtel, mais si quelqu'un a vu les prix de ces coopératives d'habitation, c'est quand même pour une classe de la population qui a des certains fonds propres et une certaine capacité, et c'est très bien, car ce sont aussi des logements à prix abordables et c'est le but de cette motion. Dernier point, il demande simplement qu'il n'y ait pas de logements vides, que la politique de Boudry fasse qu'il n'y ait plus de logements vides. Cela paraît logique, mais les lois du marché ne sont pas toujours logiques et parfois, il est moins cher ou plus favorable pour une personne qui travaille

dans l'immobilier de laisser des logements vides que de les occuper. Cela s'est vu dans différentes grandes villes de Suisse, peut-être que cela n'est pas encore vraiment le cas dans le canton de Neuchâtel, mais cela pourrait arriver et pour le groupe socialiste, c'est extrêmement important que la politique du logement de Boudry favorise des logements qui soient occupés. Un logement occupé, ce sont des impôts qui rentrent, c'est aussi simplement le fait que pour les personnes qui arrivent à Boudry, elles ont l'assurance de trouver un logement et non pas d'être dans l'impossibilité de trouver un logement adapté alors que d'autres immeubles sont vides. Voilà pour les quatre objectifs de cette motion. Il rappelle une dernière fois qu'elle arrive à point nommé, que les objectifs qu'elle propose pourront totalement être intégrés dans la discussion du plan d'aménagement local. C'est pourquoi, il invite l'assemblée à accepter cette motion qui vise à garantir des loyers abordables pour toutes et tous et une utilisation harmonieuse du territoire. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme I. Vuilleumier, au nom du PLR, déclare en préambule qu'elle tient à soulever l'étonnement du groupe PLR concernant cette motion déposée par M. R. Dubois. En effet, ce dernier est vice-président de la commission ad-hoc non-permanente du PAL, dont le rapport d'information vient d'être soumis à l'assemblée. Le PLR refuse de soutenir cette motion qui, de son point de vue, est sans objet et inutile. Elle induira une charge de travail inutile pour l'administration et le Conseil communal. Elle reprend en l'occurrence des conclusions et travaux du rapport présenté précédemment, les arguments ci-dessous vont le démontrer. Au sujet des appartements avec encadrements, la fiche S_12 du plan directeur cantonal répond précisément à cette question. A l'horizon 2030, la région de la COMUL doit créer 970 appartements avec encadrements, ce qui correspond à 63 appartements pour la commune de Boudry. Ces derniers doivent être situés de préférence à proximité d'infrastructures existantes telles que commerces et transports publics. Des dimensions minimales sont également fixées et la norme SIA 500 (constructions sans obstacle) doit être respectée. Ces logements peuvent se situer dans un immeuble réservé à cet usage ou dans une partie d'immeuble afin de favoriser la mixité intergénérationnelle. Afin de consolider la politique de la PMS (planification médico-sociale), les objectifs quantitatifs de localisation et la réglementation pour ces périmètres à prescriptions particulières devront être transcrits dans le futur PAL. De plus, selon le règlement sur la planification et la reconnaissance des appartements avec encadrements du 16 septembre 2015, le département des finances et de la santé peut soutenir financièrement des projets. Cette aide est indépendante de la loi sur l'aide au logement (LAL2) dont le but est de favoriser l'offre de logements d'utilité publique et de logements à loyer abordable. Parmi les 63 appartements avec encadrement que la commune doit créer, les 20 premiers sont en construction avec le projet Bellevie. Au travers du projet du centre COOP et sur demande appuyée et négociée âprement par le Conseiller communal PLR en charge du dossier, plus de 20 nouveaux appartements avec encadrement seront disponibles au centre-ville. Deuxièmement, pour garantir la mixité sociale et générationnelle dans tous les quartiers de la ville. Cette mixité est mentionnée dans la fiche S_12 dont il a été parlé au point précédent. Dans les autres cas, cette mixité sociale et générationnelle se fait en partie d'elle-même, c'est le cycle de la vie. Le groupe imagine mal une base légale précisant des quotas à ce sujet. A toutes fins utiles, elle rappelle l'article 8, alinéa 2 de la constitution concernant la discrimination. Troisième point, maintenir un nombre suffisant de logements abordables et augmenter le nombre de coopératives d'habitation. Dans le futur PAL, il sera possible de préciser la volonté de créer des coopératives d'habitation pour certaines zones d'habitation. La fiche U_14 du plan directeur cantonal « Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement » précise plusieurs points à prendre en compte dans la révision du PAL, notamment : réalisation de quartier durables ou écoquartiers, soutenir les coopératives d'habitation, évaluer l'opportunité de mettre à disposition des terrains pour la construction de logements répondant à des besoins diversifiés et à loyer modéré, le cas échéant en accordant des droits de superficie, etc... Pour mémoire, en page 29, au point 2.1.6. du rapport d'information relatif au projet de territoire qui a été présenté ce soir, il est clairement stipulé : *« Maintenir une part de logements à prix abordables pour la population de toutes catégories. De la même manière développer les appartements avec encadrement pour accompagner le vieillissement de*

la population... ». Toutefois, ces projets sont difficilement réalisables sans la maîtrise du foncier. Précisons aussi qu'une commune a également besoin de contribuables aisés, car ces derniers permettent d'obtenir un équilibre dans les charges communales. Et finalement, dernier point, assurer que les logements construits répondent à la demande et ne resteront pas vides à terme. Lorsque des promoteurs prennent contact au préalable avec les services administratifs, il est possible de les aiguiller sur les besoins de la commune. Cas échéant, si le projet déposé est conforme aux lois et règlements en vigueur, cette dernière n'a aucun moyen pour refuser le projet. Les promoteurs n'ont toutefois aucun intérêt à réaliser des habitations qui resteraient inhabitées. Le groupe PLR est d'avis que cette motion du parti socialiste enfonce une porte déjà ouverte et n'a pas lieu d'être. La révision du PAL et les règlements qui en découlent y répondront, conformément aux planifications supérieures et énumérées précédemment. Comme précisé au début de mon intervention, le PLR refuse de soutenir cette motion qui est, comme elle vient de le démontrer, sans objet.

M. R. Dubois se permet brièvement de répondre. Il avoue être un peu étonné de l'argumentation du PLR, parce qu'elle est, à son sens, contradictoire. Elle débute par dire qu'il y aura des coûts supplémentaires, des études supplémentaires de la commune suite à l'adoption de cette motion et puis, par la suite, cette argumentation explique que la motion est sans objet parce qu'elle est déjà comprise dans ce qui est prévu actuellement. Il ne sait pas si chacun comprend la contradiction et il veut bien volontiers s'expliquer. Si véritablement cette motion enfonce des portes ouvertes et que tous les objectifs qui sont compris sont poursuivis par le groupe socialiste, mais aussi par le groupe PLR, et que finalement, ils seront déjà mis en œuvre dans le plan d'aménagement local sans intervention, cela ne causera donc aucun frais supplémentaires, cela ne demandera absolument aucune étude supplémentaire, cela sera simplement intégré dans les discussions et là, il faudra accepter la motion, puisque tout le monde est d'accord pour montrer, à futur, quelle volonté le législatif a. Mais si cette motion demande des études supplémentaires, des réflexions supplémentaires, c'est que finalement, elle n'est pas sans objet, c'est qu'il y a quelques choses à étudier, peut-être qu'une chose n'aurait pas été faite sans cette motion, auquel cas il faudra accepter cette motion pour avancer dans cette direction. Il s'étonne de l'argumentation du PLR et si véritablement, le groupe PLR est d'accord sur tous les points, il trouve dommage de la refuser. Il prend quelques exemples, plusieurs fiches ont été citées, il reconnaît le bon travail d'analyse des différents points, ceci a été fait précisément, mais les fiches du plan d'aménagement local, ce qui figure dans le rapport dont il a été parlé juste avant, n'ont pas force de loi. Ce sont des principes qui vont permettre aux législateurs par la suite de réfléchir à la manière de concrétiser le plan d'aménagement local. Ici, ce que demande la motion, c'est une direction politique claire qui va dans le sens d'une politique du logement. Cela dépasse des fiches cantonales d'aménagements du territoire. Cela a été relevé, de bonnes réalisations vont être faites avec le projet Coop et le projet Bellevie et il sera possible de demander à l'Etat du soutien pour les appartements avec encadrements, ce qui est tout à fait juste, mais encore une fois, ces soutiens, ces projets et cela a été dit, c'est le travail du conseiller communal PLR, et il a fallu qu'il aille dans cette direction. Ce n'est pas inné et c'est là que le législatif doit montrer dans quelle direction il veut aller et c'est pourquoi il pense qu'il faudrait accepter cette motion, pour continuer à faire du bon travail et aussi pour valoriser le travail qui a été fait, pour dire que ce travail a été un choix politique et que cela n'était pas simplement une obligation cantonale de suivre des fiches et des règlements. En résumé, il trouve que si chacun suit les objectifs de cette motion, si chacun est d'accord avec la plupart de ces points, il trouverait dommage de s'y opposer, car c'est un simple symbole, c'est finalement donner des lignes directrices aux discussions qui vont occuper la politique communale pendant les 4-5-6-7 prochaines années sur la politique du logement.

M. D. Schürch dit que d'une manière générale, le Conseil communal n'a pas l'habitude de s'opposer aux propositions du Conseil général, qu'elles soient de droite ou de gauche. Effectivement, cette motion n'enfonce pas une porte ouverte, mais peut être intégrée dans les futures études qui seront pour la prochaine législature. Maintenant, il ne sait pas si cela vaut la peine de s'écharpiller pour ce genre de sujet, puisqu'il est connu qu'il faudra entrer dans ces problématiques-là, en les acceptant ou

en les refusant d'ailleurs. C'est bien entendu, la Commission qui va travailler pendant la prochaine législature qui va faire un tri de ces propositions-là, pour autant qu'elles passent, mais d'autres propositions viendront sûrement encore s'ajouter en cours de travail. Il trouve que jusqu'à aujourd'hui le législatif de Boudry était relativement en paix, donc de se retrouver dans un débat gauche droite pour une motion qui entre dans ce qui est prévu de faire, c'est un peu dommage. Advienne que pourra, c'est à l'assemblée de se prononcer.

M. J.-P. Leuenberger remercie son collègue, M. D. Schürch, d'avoir exposé ses arguments. Il l'a dit très justement, tout est compris dans ce rapport d'information. Maintenant, enfoncer la porte ouverte, s'il a bien compris Mme I. Vuilleumier, ce n'est pas surcharger le travail du Conseil communal qui aura déjà assez à faire déjà avec le plan d'aménagement local, sans compter le tout-venant qui est entendu aussi à travers les présidents des groupes. Il demande de regarder à la page 31 du rapport d'information où tout est marqué quant aux objectifs, à la page 37 où il est parlé de la mixité et un peu plus loin, il est parlé d'appartements avec encadrements. Donc tout est là-dedans. Maintenant si la motion était acceptée, elle générerait un travail supplémentaire et puis, pourrait contraindre Boudry quant à la réflexion future sur le plan d'aménagement local et ses règlements. Ensuite, si un règlement est fait sur cette politique de logement, il s'agira de l'appliquer et l'appliquer cela ira sur un espace-temps de 3, 4, 5, 6 ans et d'ici là, le PAL sera terminé, donc il est aussi d'accord, et il suit son collègue M. D. Schürch, qui ne l'a pas dit expressément, de ne pas accepter cette motion.

M. D. Schürch sourit et relève que ce n'est pas ce qui avait été décidé au Conseil communal.

Au vote, la motion est refusée à 20 voix contre 14 et 2 abstentions.

8. Informations du Conseil communal

Mme M. Braghini informe l'assemblée que les travaux du Pont Coinchiez, à la suite de l'acceptation du crédit voté l'année passée, vont débuter le 14 décembre 2020. Ces travaux dureront jusqu'au 24 septembre 2021 et pendant cette période le pont sera fermé.

Le président demande quelles sont les alternatives de parcours pour aller à Bôle. Mme M. Braghini lui répond qu'il faudra passer par Colombier.

M. D. Schürch prend la parole à double-titre, d'une part parce qu'il est une des personnes de contact, avec M. J.-P. Leuenberger, pour le centre des requérants à Perreux et d'autre part, parce que pendant l'absence de M. P. Quinche, il le remplace pour le dicastère de la sécurité. Il lui semblait important de donner quelques informations concernant la grande quantité de délits qu'il y a eu sur le Littoral neuchâtelois et qui touche forcément aussi notre commune. Le Conseil communal de Boudry a réagi en demandant premièrement une rencontre avec le responsable de la Suisse romande de l'ensemble des Centres pour discuter des mesures de corrections qu'il était possible d'apporter. De plus, il souhaitait pouvoir identifier ces personnes. Il faut se rendre compte qu'il y a presque 300 requérants à Perreux et qu'il y a trois semaines en arrière, il y avait environ 8 personnes qui créaient des problèmes sur le Littoral. Les mesures prises par le centre ont été de séparer ces personnes en les déplaçant deux par deux dans d'autres centres, de modifier les heures de contrôles et d'augmenter les patrouilles de sécurité. Les interventions de la police neuchâteloise ont également été efficaces. Il a également des contacts permanents avec la police neuchâteloise pour connaître le nombre de délits et il faut dire que ces deux dernières semaines, le nombre a considérablement baissé. Cela montre que les mesures mises en place ont eu de l'efficacité et il espère qu'à l'avenir, cela va bien se passer, car il serait quand même malheureux de dénigrer les 290 autres requérants pour les quelques individus qui prétendent être algériens, alors qu'ils viennent, pour une partie au moins, des banlieues françaises. S'ils disent

qu'ils sont algériens, c'est parce qu'il n'y a pas d'accord de réadmission avec l'Algérie et s'ils prétendent être mineurs, c'est parce qu'ils savent qu'ils prennent moins de risque, même s'ils sont effectivement très jeunes. En parallèle, le service pénitentiaire a libéré des cellules pour mettre ces gens au frais si nécessaire, parce que cela a aussi été une des difficultés au départ. Le constat de la police neuchâteloise est que leurs interventions un peu musclées ont déplacé les problèmes sur les villes voisines d'Yverdon et Bienne. C'est un peu comme si un coup de pied avait été donné dans la fourmilière, ça bouge, mais cela ne veut pas dire que cela ne va pas revenir. Dans tous les cas, il est très attentif à ces difficultés. Il a reçu un certain nombre de plaintes, un certain nombre d'interventions de conseillers généraux, aussi par téléphone, mais il faut savoir que l'attention portée par l'exécutif communal est à son maximum. De plus, il a dans son portable des numéros de téléphones de toutes sortes de personnes qui interviennent dans ces situations pour pouvoir réagir le plus vite possible s'il y a besoin de réagir. Il souhaite vraiment que chacun sache qu'ils sont proactifs et qu'ils tentent de veiller à la sécurité des citoyens.

M. P. Meisterhans, en son nom, déclare qu'on a tendance à accuser tout Perreux, alors qu'il y a aussi les jeunes de Boudry et alentours. Tous les vendredis, samedis et dimanches soirs, ils en font. Le dernier cas, c'était dimanche passé, il y avait une vingtaine de personnes sur le toit du parascolaire qui chantaient, qui « faisaient les cons », alors il est facile d'accuser Perreux et pas les autres.

M. D. Schürch lui répond qu'il est aussi au courant de ces faits-là. C'est aussi pour pouvoir amender ces gens que cette zone a été mise à ban à partir d'une certaine heure. Les jeunes de Boudry, il a eu la sécurité pendant 4 ans par le passé, il dit qu'il est tout à fait connu que lorsqu'on agit à une place, on déplace le problème ailleurs. Il ne faut pas rêver. Comme il est dit, il faut bien que jeunesse se passe et il n'est pas toujours fait des choses très intelligentes à cet âge-là. Effectivement, c'est un problème connu, pour cela aussi, il est demandé à la police neuchâteloise d'intervenir, ils le font, mais il n'est pas possible d'avoir un policier derrière chaque voyou ou chaque jeune qui perturbe quelque peu l'entourage. Pendant des années, il y a eu des problèmes derrière le collège des Esserts, maintenant, cela s'est plutôt déplacé à Vauvilliers et quand cela sera réglé à cet endroit, cela se déplacera au Plateau de la Gare. Il y aura toujours des groupes de jeunes qui font des bêtises ou des choses qui ne sont pas souhaitables. Cela fait partie de la vie d'une collectivité et il tâche de faire au mieux. Par contre, il ne faut pas hésiter, si quelqu'un constate quelque chose de vraiment important ou grave, il faut appeler la police neuchâteloise, parce que les autorités exécutives ne sont pas tout le temps dans la rue et au bon endroit.

M. S. Agbaro, en son nom, toujours concernant ce problème de sécurité. Il pense qu'il serait bien que le Conseil communal incite la population à porter plainte par rapport à ces situations et pour les jeunes, il demande s'il ne serait pas possible d'avoir une structure, un local, afin qu'ils puissent se réunir de temps en temps, sans déranger la population.

M. A. Sandoz constate, s'il se réfère au procès-verbal qui a été accepté en début de séance, ce sujet a déjà été abordé à la suite de la lettre de Mme P. Renaud et certaines mesures ont été prises, notamment la prise de contact. Chacun a compris que c'était quelque chose de récurrent, qu'il ne fallait pas laisser couvrir et M. D. Schürch vient de totalement rassurer l'assemblée quant à la position et aux outils du Conseil communal par rapport à cette problématique.

Mme M. Braghini souhaite répondre à M. S. Agbaro par rapport à sa question au sujet d'une maison des jeunes. Elle lui dit que dans le projet de fusion, les trois communes ont ce souhait et que c'est quelque chose qui est bien mentionné dans le rapport, car chacun sait que c'est un problème très complexe.

M. J.-M. Buschini, pour compléter ce que Mme M. Braghini vient de dire. Chacun connaît maintenant le projet Midnight qui a toujours du succès. Depuis la reprise, il y a entre 40 et 45 jeunes qui se

retrouvent tous les samedis soirs à la halle de gymnastique du collège de Vauvilliers. Ils se réunissent plutôt pour faire des activités sportives et cela en occupe certains. Evidemment, lorsqu'il est proposé ce genre d'activité, les jeunes qui ont envie de venir sont occupés et malheureusement, souvent, ceux qui commettent des infractions ailleurs sont ceux qui n'ont pas envie de venir à ces trucs organisés et qui n'auraient sûrement pas plus envie, à son avis, d'aller dans une maison des jeunes. Mais ils ont besoin de se regrouper, comme chacun l'a fait lorsqu'il était jeune, et malheureusement, certaines fois, cela dérape. Il a fait le constat, puisqu'il était tout près des Esserts, encore samedi passé. Au début, c'est assez calme, malheureusement, ils commencent à consommer un peu d'alcool et puis cela devient plus bruyant et puis lorsqu'ils ont vraiment trop consommé, ils commencent à casser des bouteilles ou quelque chose comme ça. Il ne peut que le regretter et la police est venue à plusieurs reprises faire ce constat, et comme M. D. Schürch l'a dit, le problème n'est souvent que déplacé. Il a aussi été remarqué, lorsque les identités sont contrôlées, ce n'est pas nécessairement des jeunes de Boudry, il y en a quelques-uns, mais il y a aussi des jeunes des communes alentours.

M. J.-M. Buschini souhaite encore donner une autre information, qui n'a rien à voir avec la problématique de la sécurité. Ce soir, il était prévu de clore la séance par un repas mais vu la situation, il n'a pas été possible de l'organiser. Il informe les conseillers généraux qu'ils seront remerciés, en plus de leurs jetons de présence par un cadeau qu'il est train de mettre en place. Chacun va encore siéger deux fois avant la fin de son mandat et donc, chacun recevra ce cadeau pour compenser ce repas et être remercié pour son engagement qui a été important pendant cette législature. Il espère que chacun comprendra qu'il n'était pas possible d'organiser un repas tous ensemble. Cela aurait été prendre le risque qu'ensuite, il y ait un cas de Covid positif et lire dans la presse qu'après la séance du Conseil général à Boudry, c'est la fête... cela ne serait pas acceptable. C'est pour cette raison que le Conseil communal a fait un autre choix.

9. Questions

M. K. Atchade, en son nom, promet au président de poser sa question après avoir brièvement exposé le contexte. Il explique que le développement de la commune de Boudry engendre inévitablement un tonnage plus important de déchets à collecter. Des nuisances et des incivilités croissantes sont remarquées, en particulier autour des trois grandes bennes blanches de collecte de déchets végétaux. Au début de cette législature, une réflexion a été entamée autour de ce sujet, en particulier lors de sa présidence, puisque à cette époque des contacts poussés avaient été initiés avec la société VADEC, qui avait donné un avis favorable à plusieurs sollicitations du bureau du Conseil général de l'époque. De plus, une étude avait été également commandée sur la possibilité d'une collecte et d'une valorisation plus efficiente. A ce titre, il demande quelles sont les mesures immédiates et futures envisagées pour solutionner cette problématique ? Et quel impact ces potentielles mesures auraient sur le portefeuille des citoyens de la commune ?

Mme M. Braghini le remercie de sa question et lui confirme, qu'en effet, dans le plan de législature, il était prévu de mettre en place un nouveau concept de gestion des déchets verts. Tout d'abord, en collaboration avec Vadec, une étude a été réalisée, ce qui a donné lieu à un rapport de plusieurs pages. De plus, l'analyse a aussi demandé l'avis à l'entreprise qui s'occupe de la tournée de ramassage des déchets et les services communaux ont également été impliqués dans cette étude, ainsi que le voyer. Elle signale qu'il y a toujours plus d'incivilités, surtout dans les grandes bennes blanches prévues pour les déchets verts. Le service des travaux publics trouve de tout, même des canapés, des pneus ou alors des sachets en plastiques qui n'ont rien à faire là-dedans et cela coûte, cela augmente le prix de l'incinération. En effet, pour ces déchets qui ne peuvent être compostés, il est demandé à la commune un prix de CHF 170.-/m³, au lieu des CHF 110.-/m³ habituel et elle ne parle même pas des odeurs dont certains citoyens se plaignent. La décision du Conseil communal est la suivante : à partir de l'année

prochaine, les trois bennes blanches vont être retirées et le système de ramassage de déchets verts sera remplacé par du semi porte-à-porte. Elle explique qu'il y aura d'une part à côté de chaque molok un container vert de 800 l. Ces derniers existaient déjà sur le territoire communal, ils seront peut-être juste dispatchés un peu différemment afin d'en faciliter l'accès pour tous. D'autre part, dans les quartiers résidentiels, il y aura la possibilité d'obtenir des containers de 240 l, pour les villas par exemple ou même pour quelqu'un qui habite un locatif et qui possède un petit jardinet. Ceci toujours dans le but d'apprendre à mieux gérer les déchets, dans le respect de la nature et des concitoyens, car cela permettra aussi de mieux maîtriser les coûts. Grâce à ce système, il n'y aura pas d'augmentation. Finalement, cerise sur le gâteau, elle annonce que la population de Boudry aura la possibilité d'aller chercher gratuitement du compost de qualité auprès du service des Travaux publics, par exemple une fois par semaine. Par ailleurs, il sera aussi organisé le ramassage des branches selon les saisons. Elle n'est pas spécialiste en la matière, mais les gens pourront tailler, mettre leurs branches devant les maisons et l'entreprise passera les ramasser. Tout cela dans le but d'avoir un meilleur compost et de sensibiliser les gens au tri des déchets. Elle demande à M. K. Atchade s'il est satisfait de sa réponse.

Il lui répond que oui, mais souhaiterait encore une réponse concernant le coût de cette future organisation pour le citoyen.

Mme M. Braghini lui confirme que la taxe déchets ne sera pas augmentée, ce système est bon pour la maîtrise des coûts. Elle dit qu'elle ne sait pas ce qu'il se passera dans 3 ou 4 ans, mais pas pour l'instant en tout cas.

M. C. Buschini, en son nom, demande où il est possible de consulter les lettres, ainsi que les signatures invoquées dans le point « correspondance ».

Le président lui répond que tout est disponible auprès de lui, en fin de séance.

M. D. Schürch ajoute qu'il y aussi la possibilité d'aller les consulter auprès de l'administration communale. Bien que ces courriers soient adressés au Conseil général, ils sont archivés à l'administration.

M. S. Agbaro, en son nom, demande si le Conseil communal pourrait transmettre sa question plus loin. Elle concerne les votations. Il aime bien inciter les gens à voter mais bien souvent il entend de la part des concitoyens que la formulation des questions est bizarroïde et qu'il est difficile de savoir s'il faut répondre oui ou non.

M. D. Schürch lui répond qu'il pourrait essayer de transmettre cette remarque au Conseil fédéral, mais que Boudry a bien peu d'influence sur le sujet.

Mme E. Buschini, en son nom, dit, en préambule, qu'elle n'a pas l'habitude de rapporter ce qu'elle lit sur les réseaux sociaux, mais cette fois-ci, elle trouvait la publication constructive, c'est la raison pour laquelle, elle la relaye ce soir. Elle demande si la Commune ne pourrait pas poser un totem au centre-ville, par exemple à la Place Marat, indiquant les différents commerces au moyen de flèches et leur distance en mètres. Certaines personnes découvrirait peut-être enfin tout ce qui existe sur place et prendraient la peine de s'y arrêter.

M. J.-P. Leuenberger la remercie pour cette question. Il lui dit que les totems au centre des villes sont soumis à certaines règles ainsi qu'à des autorisations délivrées par le Service des Ponts et Chaussées. Mais le dicastère de l'aménagement du territoire a mis une carte de Boudry avec tous les commerces, et en particulier ceux de la rue Louis-Favre, sur le tableau d'affichage qui se trouve sur le carré engazonné devant le kiosque du Littorail. En regardant ce panneau, il est possible de trouver les magasins, les vigneron et autres commerces de Boudry.

M. B. Geiser, en son nom, demande au sujet de la motion concernant la pollution lumineuse si le Conseil communal s'est mis à la tâche, s'il y a des résultats que ce dernier pourrait communiquer à l'assemblée.

Mme M. Braghini lui répond qu'en effet le Conseil communal s'est mis à la tâche. C'était à fin juin qu'il a été discuté de cette motion concernant la pollution lumineuse. Elle avait dit qu'une analyse était en cours concernant toutes les armoires, dont certaines sont en très mauvais état et pour lesquelles il a été voté un crédit de CHF 160'000.00. Il est donc étudié quelles rues sont raccordées à quelles armoires pour en établir une base de données qui pourra servir dans la prochaine législature, lorsqu'il faudra prendre position concernant d'éventuelles diminutions de luminosité, voire d'interruptions à certains endroits. Actuellement, il n'est pas possible de faire quoi que ce soit, car si dans une armoire quatre rues sont raccordées et qu'il est souhaité d'éteindre dans une seule, et bien cela ne serait pas possible. Alors que là, avec quelques modifications, il sera possible de répondre à certaines demandes. Eli 10 SA progresse dans cette analyse, comme dans l'étude précise des coûts pour la remise en état de toutes les armoires.

M. B. Geiser demande encore s'il est possible de dire combien de temps cela prendra.

Mme M. Braghini estime que l'étude armoire après armoire durera encore jusqu'au milieu de l'année 2021. Ensuite, il sera possible, peut-être avec une commission ad hoc de se prononcer sur des choix par rapport à l'éclairage dans Boudry.

M. R. Dubois, en son nom, demande où en sont les travaux concernant une autre motion. Celle que le PLR avait déposé l'année passée concernant les énergies renouvelables.

M. J.-M. Buschini répond qu'à chaque fois qu'il faut entretenir un bâtiment communal il est tenu compte, évidemment, de ce souhait. Chacun a lu le rapport sur le collège de Vauvilliers qui a été déposé, les membres de la commission de gestion et des finances ont pu aller visiter pas plus tard que la semaine dernière le bâtiment de Vauvilliers et sont allés sur le toit. Ils ont vu que l'installation était prête pour recevoir les nouveaux panneaux. Ces derniers sont maintenant commandés, après avoir reçu trois offres, la troisième s'étant fait attendre un peu, le choix s'est fait et la commande a été passée. Toutefois, il y a des délais, mais bien sûr dès que la maison choisie aura reçu ces panneaux, ils seront installés. C'est un premier pas. Après, à chaque nouveau projet, il est appelé à faire une étude sur le bilan énergétique du bâtiment et il y a même des obligations. Ce n'est pas encore la réponse à la motion, de toute façon, il y a une année pour y répondre, mais c'est ce qui est fait au fur et à mesure que les projets se présentent.

M. J.-P. Leuenberger apporte encore un complément. Il dit que dans le plan d'aménagement local (PAL), à la page 31, il y a aussi un objectif à ce sujet-là. Cet objectif est contraignant par l'échelon supérieur, mais il y a aussi déjà des études qui ont été faites afin d'arriver à la « société à 2000 watts ». Ce projet entrera en vigueur par le fait que cette intention sera transformée en acte par le PAL. Cette étude a été faite au niveau de la COMUL et contraint ainsi les communes à s'y conformer. Cela veut aussi dire que dans les règlements communaux qui découleront du PAL, dans le règlement des constructions par exemple, il y aura des articles qui contraindront ceux qui bâtissent, ceux qui rénovent à appliquer ce que la commune de Boudry veut pour atteindre cette norme « société à 2000 watts », objectif cantonal et même suisse.

M. D. Schürch lui dit qu'en réalité il aurait aussi fallu refuser cette motion, puisque son objectif est déjà contenu dans l'étude du PAL.

M. J.-P. Leuenberger approuve – Rires dans l'assemblée.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il a deux questions de citoyens. Certains ont remarqué que les mâts de l'éclairage public ont été contrôlés. Une entreprise a passé environ 3 semaines dans les rues de Boudry et cette entreprise était française, du département n° 10. Alors il demande s'il n'y a pas d'entreprise neuchâteloise, romande ou suisse qui font ces contrôles-là, car dans cette même salle, il a été dit qu'il était bon de consommer local. La deuxième question concerne certaines incohérences au niveau des panneaux d'interdiction de parcage. Par exemple, à la rue des Lières, il y a quatre panneaux d'interdiction des deux côtés, alors que sur le Pré-Landry, sur toute la partie est, il n'y a pas un seul panneau et comme les trottoirs font plus de 2m, les voitures s'y parquent. Il demande si c'est un oubli ou s'il y a une raison.

Mme M. Braghini répond à sa première question. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, Eli 10 SA a reçu le mandat d'entretenir le réseau électrique communal pour un montant d'environ CHF 37'000.00. Dans ce contrat annuel, il y a plusieurs points dont le contrôle mécanique des mâts. C'est donc Eli 10 SA qui a choisi l'entreprise, toutefois, ils nous ont garanti qu'il n'y avait pas d'entreprise suisse spécialisée dans ce genre de contrôle, car la Commune a aussi posé la question.

M. D. Schürch, au sujet de la deuxième question. Il demande à M. J.-D. Böhm s'il a bien compris l'endroit où il manque les panneaux, si c'est bien la partie qui vient d'être rénovée. Oui, M. J.-D. Böhm lui confirme. M. D. Schürch lui dit qu'il va se renseigner car il n'a aucune idée de la raison. Toutefois, derrière chaque panneau ou chaque zone se cache un arrêté, il va donc vérifier si ce dernier est déjà rédigé lorsqu'il ira à l'administration.

La séance est levée à 21h54.

Boudry, le 9 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Alain Sandoz

Bob Thomson